

CITROËN

VOITURES UTILITAIRES

POUR CHARGE UTILE DE :

500 - 1.000 - 1.800 K.

.....

TARIF N° 27

(EN VIGUEUR A PARTIR DU 27 AVRIL 1930)



SOCIÉTÉ ANONYME

ANDRÉ CITROËN

CAPITAL : 400.000.000 FRF

143, QUAI DE JAVEL PARIS

Les prix ci-dessous sont indicatifs — Les prix seront ceux du tarif en cours au moment de la livraison
L'acompte à verser à la commande est égal à 2.500 francs

Nos prix s'entendent pour marchandises prises à Paris aux Usines de la Société. L'impôt sur le chiffre d'affaires est compris dans ces prix.	TARIF au COMPTANT	Vente à crédit en 12 mensualités			Vente à crédit en 18 mensualités			Vente à crédit en 24 mensualités			Toutes nos voitures sont livrées avec démarrage, éclairage et avertisseur électriques, trousse d'outillage, roue de rechange, garnie pour les 10 CV 500 et 1.000 kgs, nue pour les 12/14 1.800 kgs.	TARIF au COMPTANT	Vente à crédit en 12 mensualités			Vente à crédit en 18 mensualités			Vente à crédit en 24 mensualités		
		RÉPARTITION DES VERSEMENTS			RÉPARTITION DES VERSEMENTS			RÉPARTITION DES VERSEMENTS					RÉPARTITION DES VERSEMENTS			RÉPARTITION DES VERSEMENTS					
		à la commande	à la livraison	Montant de chacune des traites	à la commande	à la livraison	Montant de chacune des traites	à la commande	à la livraison	Montant de chacune des traites			à la commande	à la livraison	Montant de chacune des traites	à la commande	à la livraison	Montant de chacune des traites	à la commande	à la livraison	Montant de chacune des traites
		Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs			Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs
10 CV Modèle C4 pour charge utile de 500 Kgs (1)	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	10 CV Modèle C4 Pour charge utile de 1.000 Kgs (suite)	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	
Châssis nu (taxe 2 % comprise)	16 500	2.500	1.700	1.100	2.500	1.700	750	2.500	1.300	600	Omnibus d'hôtel 1.000 kgs (2)	36 200	2.500	6.500	2.400	2.500	7.150	1.600	2.500	7.900	1.200
Châssis nu (taxe 3 % comprise)	16 700	2.500	2.450	1.050	2.500	1.850	750	2.500	1.500	600	Benne basculante (3)	25 500	2.500	3.800	1.700	2.500	3.950	1.150	2.500	3.750	900
Châssis nu (taxe 6 % comprise)	17 200	2.500	2.350	1.100	2.500	2.350	750	2.500	2.000	600	Voiture Magasin	31 000	2.500	5.850	2.000	2.500	5.250	1.400	2.500	5.950	1.050
Boulangère	20 600	2.500	2.900	1.350	2.500	2.400	950	2.500	3.200	700	Pompe à incendie	Prix sur demande									
Voiture de livraison	21 900	2.500	3.050	1.450	2.500	2.900	1.000	2.500	3.400	750	12/14 CV Modèle C6 Pour charge utile de 1.800 Kgs (1)										
Torpedo Comm. sur châs. long (2)	20 750	2.500	3.050	1.350	2.500	3.400	900	2.500	3.350	700	Châssis nu (taxe 2 % comprise)*	25 900	2.500	4.300	1.700	2.500	3.600	1.200	2.500	4.250	900
Conduite Intér. Comm. sur châs. long (2)	27 000	2.500	4.750	1.750	2.500	4.600	1.200	2.500	5.200	900	Châssis nu (taxe 3 % comprise)*	26 200	2.500	4.600	1.700	2.500	4.750	1.150	2.500	4.500	900
Supplément pour panneaux de côté	500										Châssis nu (taxe 6 % comprise)*	27 100	2.500	4.950	1.750	2.500	4.800	1.200	2.500	5.400	900
10 CV Modèle C4 pour charge utile de 1.000 Kgs (1)											Châssis habillé avec cabine *	28 550	2.500	4.650	1.900	2.500	4.600	1.300	2.500	5.800	950
Châssis nu (taxe 2 % comprise)	18 900	2.500	2.350	1.250	2.500	2.400	850	2.500	2.600	650	Camion *	31 350	2.500	5.200	2.100	2.500	4.900	1.450	2.500	6.400	1.050
Châssis nu (taxe 3 % comprise)	19 100	2.500	2.550	1.250	2.500	2.600	850	2.500	2.800	650	Camion bâché *	32 100	2.500	5.950	2.100	2.500	5.600	1.450	2.500	6.050	1.100
Châssis nu (taxe 6 % comprise)	19 800	2.500	2.650	1.300	2.500	3.300	850	2.500	3.500	650	Plateforme à ridelles *	31 500	2.500	5.350	2.100	2.500	5.850	1.400	2.500	5.450	1.100
Plateau	21 000	2.500	2.750	1.400	2.500	2.800	950	2.500	2.500	750	Benne basculante * (4)	33 500	2.500	6.200	2.200	2.500	5.350	1.550	2.500	6.350	1.150
Plateforme	22 000	2.500	3.150	1.450	2.500	3.000	1.000	2.500	3.500	750	Fourgon de livraison *	32 400	2.500	6.200	2.100	2.500	5.900	1.450	2.500	6.350	1.100
Camionnette bâchée	23 500	2.500	2.950	1.600	2.500	3.650	1.050	2.500	3.900	800	Car fermé «grand tourisme» *	60 000	2.500	14.400	3.800	2.500	14.250	2.600	2.500	14.300	2.000
Fourgon de livraison	24 500	2.500	3.400	1.650	2.500	3.800	1.100	2.500	3.800	850	Car ouvrant «grand tourisme» *	60 000	2.500	14.400	3.800	2.500	14.250	2.600	2.500	14.300	2.000
Ambulance 2 brancards 1.000 kgs (2)	35 000	2.500	6.450	2.300	2.500	6.750	1.550	2.500	6.700	1.200	Voiture de livr. à grande haut.* (5)	44 100	2.500	8.750	2.900	2.500	9.200	1.950	2.500	9.300	1.500

(1) En ce qui concerne le poids total maximum charge utile comprise, voir au dos les conditions de vente.
(2) Ce prix comprend la taxe de luxe qui s'applique à ces seules voitures.

* Ce prix s'entend pour voiture livrée avec une roue de secours non garnie.
(3) (4) (5) Etant donné la construction spéciale de leur carrosserie, la charge utile de ces voitures ne devra pas dépasser respectivement 850 - 1.600 et 1.400 kgs.

RÉSUMÉ DE LA MARCHÉ A SUIVRE POUR COMMANDER UNE VOITURE CITROËN PAYABLE EN MENSUALITÉS

I. — S'adresser à l'agent exclusif de la région. Si cet agent vous est inconnu, demander son nom et son adresse à l'usine 143, quai de Javel, à Paris.

II. — L'agent vous fera remplir et signer un bon de commande spécial et un questionnaire.

III. — Vous aurez à verser à notre concessionnaire, à la signature du bon de commande, l'acompte prévu au tarif ci-joint.

IV. — Notre concessionnaire vous délivrera, *en notre nom*, un reçu détaché d'un carnet à souche spécial et transmettra aussitôt à l'usine la somme versée, accompagnée du bon de commande et du spécimen ou de votre police d'assurance.

V. — L'usine vous accusera réception de votre commande; cette lettre sera transmise à l'agent, qui vous la fera parvenir.

VI. — Environ huit jours après réception du bon de commande, l'usine vous fera connaître si votre commande est acceptée ou refusée.

VII. — Si la commande est acceptée vous en serez avisé immédiatement; nous vous indiquerons en même temps la date de la livraison.

VIII. — Avant de prendre livraison de votre voiture vous devez souscrire une police d'assurance accidents causés aux tiers, vol, incendie et recours des tiers en cas d'incendie. Cette police devra être communiquée à l'agent exclusif de votre région.

IX. — Si la commande est refusée, vous en serez avisé, et l'acompte sera renvoyé à notre concessionnaire, qui devra le tenir à votre disposition dans un délai maximum de quarante-huit heures contre restitution du reçu qui vous avait été délivré.

X. — Quelques jours environ avant la livraison de la voiture nous adresserons à notre concessionnaire toutes les pièces nécessaires pour lui permettre de régler avec vous les formalités précédant la livraison :

Versement supplémentaire à effectuer.

Acceptation des traites.

XI. — Les Usines Citroën se chargent d'établir une police d'assurance à une Compagnie de premier ordre si l'acheteur le désire; il devra en aviser par lettre l'agent exclusif et payer la prime d'assurance avant livraison de la voiture.

Les autres conditions et clauses particulières sont indiquées en détail sur notre bon de commande.

*Pour tous renseignements complémentaires,
s'adresser à notre concessionnaire exclusif dans votre région.*

CONDITIONS DE VENTE

LES prix de tarifs sont nets. Ils s'entendent pour marchandises prises aux Usines de la Société, 143, Quai de Javel, à Paris; les frais d'emballage et d'expédition sont à la charge de l'acheteur. Les voitures sont payables au comptant, au moment de la livraison à l'usine, sous déduction de l'acompte versé. Les tarifs ne peuvent jamais être considérés comme une offre ferme des modèles qui y sont désignés. Seul le bon de commande, qui fait mention de nos conditions particulières, peut, après acceptation par nous, constituer un engagement de notre part.

Les acheteurs s'engagent à prendre livraison des voitures dans les quinze jours qui suivront l'avis leur faisant savoir qu'elles sont à leur disposition. Dans le cas de non prise de livraison dans ce délai, le constructeur pourra conserver, à titre d'indemnité, l'acompte versé.

Dans le cas où le constructeur ne pourrait livrer les voitures à l'époque prévue, les acheteurs auront le droit, deux mois au plus tôt après cette date, d'annuler la commande contre remboursement de la partie déposée. Le délai de deux mois sera éventuellement augmenté des arrêts de fabrication subis par le constructeur par suite de cas de force majeure, tels que grèves, incendies, inondations etc., sans que ce délai supplémentaire puisse toutefois dépasser quatre mois. Le retard ou défaut de livraison ne pourrait, en aucun cas, constituer un motif de dommages-intérêts d'aucune sorte.

A toute époque, le constructeur aura la faculté de ne pas donner suite à la commande en remboursant à l'acheteur la garantie déposée avec 6 o/o l'an d'intérêts.

Le constructeur garantit ses véhicules pendant un délai d'un an, à partir de la date de la facture, contre tout vice de matière ou défaut de construction. Cette garantie ne peut s'étendre aux accidents provenant d'un manque de soin, d'un oubli, de l'inexpérience d'un conducteur ou d'une surcharge même passagère.

De toute façon, en ce qui concerne les véhicules utilitaires, la garantie ne pourra jouer si le poids total de la voiture charge comprise, est susceptible de dépasser, à un moment quelconque, les chiffres suivants :

- 1.800 kgs pour les véhicules utilitaires de 500 kgs de charge utile,
- 2.450 kgs pour les véhicules utilitaires de 1000 kgs de charge utile,
- 3.600 kgs pour les véhicules utilitaires de 1.800 kgs de charge utile.

Dans tous les cas, la responsabilité du constructeur, même en cas d'accidents de personnes ou de choses ayant pu résulter de vices ou défauts de construction, est, de convention expresse, strictement limitée à l'échange gratuit des pièces reconnues défectueuses par le service "Technique" de ses Usines, à l'exclusion formelle de tous autres dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit.

Les pièces, dont le remplacement gratuit est demandé, devront être expédiées franco, pour examen préalable. L'échange ne pourra donner lieu à aucune indemnité ni participation quelconque du constructeur dans la main-d'œuvre nécessitée par le démontage et le remontage; cette garantie ne s'applique pas aux pneumatiques et aux articles manufacturés en dehors des Usines de la Société, tout recours devant être adressé directement aux fabricants.

D'autre part, le vendeur remettra à l'acheteur, lors de la livraison de la voiture un bon qui permettra à ce dernier de faire procéder, dans les ateliers du vendeur, à une vérification gratuite de cette voiture lorsqu'elle aura parcouru ses 500 premiers kilomètres.

Faute d'avoir fait procéder à cette vérification l'acheteur pourra s'exposer à perdre le bénéfice de la garantie d'un an, ci-dessus accordée, sur une simple lettre de son vendeur l'en avertissant.

Le constructeur se réserve le droit d'apporter à ses châssis, carrosseries et accessoires, toute modification qu'il considérera comme un perfectionnement ou un changement désirable, et sans aucune obligation pour lui, ou ses concessionnaires, d'apporter ces changements ou modifications aux châssis ou voitures de mêmes types précédemment livrés.

Le Tribunal de Commerce de la Seine sera seul compétent en cas de contestation entre la Société et les acheteurs lui ayant passé commande directement. Toutes dispositions, telles que acceptation de règlement ou d'expédition contre remboursement, n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.